

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2011017**

**Signataire : AD**

**OBJET : Cession de la parcelle cadastrée R 95 située au niveau du 6-8 rue de la Gare à Aubervilliers d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> au profit de la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 2 août 2011,

Vu le budget communal ;

Considérant que la parcelle cadastrée R 95 se situe en face de la parcelle R 41, laquelle est incluse dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique et a fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation en date du 24 novembre 2010 au profit de la SEM Plaine Commune Développement,

Considérant que la désaffectation de la portion de 370 m<sup>2</sup> de la rue de la gare, sur laquelle est située la parcelle R 95, a été constatée par un arrêté du Maire en date du 15 septembre 2011, sur la base d'un procès verbal de désaffectation du 14 septembre 2011, et qu'il a été procédé au classement de cette partie de la rue de la Gare dans le domaine privé communal par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011,

Considérant l'intérêt de céder la parcelle cadastrée R 95 située au niveau du 6 – 8 rue de la Gare à Aubervilliers au profit de la SEM Plaine Commune Développement,

à la majorité des membres du conseil, Mesdames Ahmed et Kouamé ayant voté contre

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder la parcelle cadastrée R 95 située au niveau du 6 - 8 rue de la Gare à Aubervilliers d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

**FIXE** le prix de cession à 460 €.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué